



MINISTÈRES SOCIAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Pôle santé/ARS

Affaire suivie par : Morgane MINSSIEUX
Courriel : morgane.minssieux@sg.social.gouv.fr

Tél. : 06 65 82 24 28

Comité Technique Sectoriel de l'Offre de soins 7 avril 2023	Participants : SGMCAS, DGOS ARS Auvergne-Rhône-Alpes ARS Bourgogne-Franche-Comté ARS Bretagne ARS Centre-Val de Loire ARS Corse ARS Grand Est ARS Guadeloupe ARS Guyane ARS Haut-de-France ARS Ile-de-France ARS La réunion ARS Martinique ARS Mayotte ARS Normandie ARS Nouvelle-Aquitaine ARS Occitanie ARS Pays de la Loire ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Heure de début : 13h45 Heure de fin : 16h30 Lieu : Visio conférence Destinataires : Participants	

I- Echanges avec la sous-direction de la régulation de l'offre de soins

Cartographie de l'offre de SNP : Point d'étape et prochaines échéances (cf [support Point Cartographie SNP au 31 mars 2023](#))

Claire-Lise Bellanger, Pierre Savary

→ Rappel du contexte :

- Initiative cabinet, à l'instar de ce qui a été fait dans certaines régions, avec l'objectif de mettre en visibilité les offres existantes sur le territoire.
- Il est demandé, dans la perspective du développement des SAS d'accélérer la finalisation de cette cartographie dans le trimestre qui vient afin de donner une meilleure visibilité sur l'offre de SNP ambulatoire des régions et que cela puisse constituer une alternative plus visible en cas d'indisponibilité du MT au fait de se rendre aux urgences d'une part et ou d'appeler le SAS d'autre part.

→ Calendrier : dans la perspective de l'été 2023, **la mise en ligne est prévue avant la fin du T2 2023.**

→ Etat des lieux :

- A ce stade, 8 ARS ont produit leur carte avec un enjeu important de mise à jour continue.
- La DGOS indique avoir bien dans le viseur les différents freins/demandes qui ont été partagés par les ARS :

- Être au clair sur les structures à recenser (rappel de la liste : : MSP et CDS qui offrent du SNP hors patientèle médecin traitant, MMG, centres de SNP, cabinets à horaires élargis, cabinets de montagne, etc.)
- Faciliter le recueil d'information avec mise à dispo d'Atlasanté
- Prise en compte du refus de certaines structures à figurer sur la carte, notamment les MSP → **A noter sur ce point qu'un échange est prévu au niveau national avec la fédération des MSP.**
- Prise en compte des difficultés liées aux majorations SNP qui n'incitent pas à figurer sur la cartographie

→ Prochaines étapes :

- En termes de communication, certaines ARS ont déjà publié sur leur site cette cartographie avec un plan de communication dédié. A noter que la communication nationale est prévue fin T2 2023 lorsque l'ensemble des cartes seront disponibles, en articulation avec la communication SAS.
- **Il est demandé aux ARS de faire remonter les dates prévisionnelles de mise en ligne de la cartographie.** Cela permettra le cas échéant de prendre attache avec les équipes ARS qui en auraient besoin afin de finaliser les travaux.

Tour de table des ARS :

ARS HDF/IDF/CVL :

- Les ARS convergent sur le besoin d'articuler une communication cohérente en lien avec le SAS, d'assurer une stratégie de communication partagée bien en amont et d'avoir un cadrage sur l'ouverture des centres de SNP.
- Plusieurs points de vigilance partagés dans le cadre du recensement, des centres de SNP s'ouvrent en ayant recours à des médecins urgentistes au détriment des urgences. Les ARS pointent la difficulté d'être dans la promotion de ce type de structure dont on ne peut pas réguler la création.
- La DGOS confirme que le point est bien pris, cela se recoupe avec le chantier de la labellisation des centres de SNP. A ce stade et à court terme, dans le contexte à venir de la période estivale notamment, cette offre se développant, elle offre une solution à un certain nb de personnes. Dans le contexte d'une sollicitation forte des centres 15 et des urgences, c'est une mise en visibilité qui semble importante et répond à une demande cabinet de mettre toute l'offre disponible en visibilité. Pour autant, le point de l'articulation entre la politique d'encadrement des CSNP pour encadrer l'exercice de ces structures et la communication sur l'offre SNP ambulatoire est bien pris, les chantiers s'inscrivent dans le même calendrier. **La DGOS revient vers les ARS sur le sujet CSNP dans les prochaines semaines.**

ARS PDL :

- L'ARS rappelle les difficultés à lever les freins tant sur les MSP que les MMG. Sur les MMG, la DGOS prend le point.

II. Echanges avec la sous-direction des ressources humaines

Philippe Charpentier, Maeva Barbier

Partage des étapes en cours et échéances à venir par la DGOS :

- Remerciement collectif de la DGOS suite à la mise en œuvre effective des contrôles de l'intérim médical.
- Rappel des engagements du cabinet sur la publication d'un certain nb de mesures d'accompagnement pour entrée en vigueur du 03/04 sur l'intérim médical :
 - La reconduction de la majoration des indemnités de gardes des personnels médicaux à 50%, à compter du 01/04 jusqu'au 31/08 pour couvrir la période critique.
 - Le plafond de l'intérim 24h a été augmenté à 1390€ sur la période en tant compte de la majoration exceptionnelle, en vigueur jusqu'au 31/08 à ce stade. Pour l'instant ce plafond n'est pas définitif.
 - Des textes spécifiques OM : décret et un arrêté permettant de rehausser le plafond de rémunération des praticiens contractuels motif 2 en outre-mer et des intérimaires.

- Sur la PST, les montants peuvent désormais faire l'objet d'une majoration de 30% contre 20% précédemment.
- **Attente de publication dans les prochains jours concernant la possibilité de verser la PST pour des remplacements effectués entre plusieurs sites d'un même établissement** (établissements ayant fait l'objet d'une procédure de fusion, à minima éloignés de 20km).

A noter, dans la même lignée que la phase amont, des COPIL de suivi de la réforme seront programmés. Le prochain est prévu le 19/04 pour faire un point d'étape.

Tour de table des ARS :

ARS IDF :

- L'ARS revient sur la situation des PADHUE et la possibilité d'avoir une PST PADHUE notamment sur certains territoires où les PADHUES sont principalement mobilisables.
- La DGOS indique qu'à ce stade, il n'y a pas d'évolution prévue, les échanges sont en cours et rappelle que les PADHUE sont éligibles au TTA, de même que les docteurs juniors jusqu'au 30/04/2023 (mesure temporaire pour les docteurs juniors, qui devrait faire l'objet d'une prolongation pour l'été).

ARS Bretagne/CVL/HDF/Corse :

- L'ARS interroge sur la possible prolongation de certaines mesures Braun mises en place l'été dernier, notamment :
 - Diminution de l'exigence de formation de conducteurs de transports sanitaires ;
 - Possibilité de mobiliser la DPC de manière exceptionnelle ;
 - Dispositif de vacations de professionnels libéraux.
- Il est rappelé l'importance d'avoir des réponses sur ces mesures, notamment en amont du mois de mai. Les ES sollicitent les ARS pour savoir si ces mesures seront pérennisées ou non.
- L'anticipation en amont de la période estivale est urgente notamment :
 - Problématique de diplomation du personnel paramédical (IDE, AS), à anticiper car les ARS vont être rapidement interpellées. Également les problématiques d'effectifs médicaux ainsi que de l'impact de l'intérim médical à moyen terme. **Les ARS convergent vers la nécessité d'avoir sur les différentes catégories professionnelles, des éléments avant le 30/06.**
 - Proposition SDRH DGOS d'intervenir sur les mesures envisagées pour l'été
- La DGOS partage ces 2 points et indique qu'un point de préparation pour l'été pourra être organisé dans les prochaines semaines.
 - Les équipes travaillent notamment sur la diplomation en particulier des aides-soignants.
 - Sur le point des transports ambulanciers facilités le fait qu'il n'y a pas de décision de prolonger la mesure. Sur le reste des mesures, pas d'informations à ce stade, les liens seront faits avec les autres équipes.

La DGOS partage la gestion des revendications des PH :

- Concernant les internes : préavis de grève pour le 28/04.
- Concernant les PH : pas de dépôt de préavis à ce stade avec revendication autour de la permanence des soins et de la grille des PH.
- A noter que le Ministre a adressé un courrier aux représentations PH, il est prévu une rencontre technique et un cycle formel de concertations sur les mesures. Les sujets abordés : carrières des praticiens et notamment cibler sur ceux qui estiment avoir été lésés dans le cadre du dernier reclassement, les éléments autour de la permanence des soins.

ARS Corse/CVL :

- Des interrogations sont posées sur la réserve sanitaire et sa régulation en indiquant le besoin de connaître les disponibilités de moyens pour organiser au mieux le recours.

III. Séquence SNS : mission IGAS

Pascale Flamant

IV. Echanges avec la sous-direction de la performance

PNRR : nouvelle procédure de paiement des factures avec le FMIS dans le cadre du PNRR

- Rappel du contexte :
 - Formalisation nécessaire de l'application du principe de non rétroactivité des subventions européennes. Dans ce cadre, une proposition de renforcement de procédure pour satisfaire les exigences européennes, a été soumise aux équipes.
 - Cette procédure concerne **les dossiers en cours de traitement**, qui n'ont pas été réglés.
 - Pour les dossiers déjà réglés : saisine DAJ en cours pour orienter vers la meilleure option.
 - La DGOS indique que l'information a été faite auprès des fédérations et des conférences.
 - **Un projet d'instruction est en cours de concertation des DG référents en vue d'un passage en CNP prochain.**

Tour de table des ARS :

ARS ARA :

- Vigilance sur la gestion de l'année 2021 (pas de visibilité à ce stade).
- DGOS a bien noté, d'où la saisine DAJ en cours.

ARS IDF :

- Points remontés pour assouplir le système notamment sur la date de l'avenant CPOM. Sur ce point la DGOS essaie de trouver les solutions qui soient conformes au droit européen et a bien noté de retenir plutôt la notification quelle que soit la forme de cette notification.
- Partage d'une remarque sur la gestion du stock, la mécanique des projets européens est complexe mais plus on pourra simplifier, mieux ce sera. La DGOS est en cours de réponse écrite aux questions transmises et indique la tenue de discussions également avec la CDC pour identifier le meilleur compromis pour la charge induite des différents acteurs.
- La DGOS indique qu'à ce stade, pas de réactions vives de la part des fédérations et des conférences.

**Prochain CTS « Offre de soins »
Vendredi 12 mai 2023 (Visio-conférence Teams)**